

# ÉVALUATION DU COMITÉ DIRECTEUR SUR L'ANTI-DISCRIMINATION, LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION

Réponse du management et plan d'action



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

<b>Nom du rapport d'évaluation :</b>	<b>Évaluation du Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion</b>		
<b>Date du rapport d'évaluation :</b>	<b>22 mars 2024</b>	<b>Date du plan d'action :</b>	<b>18 juin 2024</b>

**Réponse globale du management à l'évaluation :**

Cette évaluation approfondie a démontré les résultats positifs du CDADI sur les questions générales et transversales d'égalité et de non-discrimination. L'équipe d'évaluation a souligné la coopération fructueuse du CDADI avec d'autres comités intergouvernementaux et a identifié six enseignements tirés pertinents.

Le nouveau programme et budget et le mandat pour 2024-2027 adoptés par le Comité des Ministres ont donné au CDADI une base solide pour la mise en œuvre des recommandations utiles formulées dans le rapport d'évaluation, dont toutes ont été acceptées. En particulier, le mandat prévoit des activités pour soutenir la mise en œuvre de plusieurs des recommandations du Comité des Ministres préparées par le CDADI au cours de ses quatre premières années de fonctionnement.

Le CDADI, dans le cadre de la structure intergouvernementale du Conseil de l'Europe, se concentre sur l'élaboration d'approches et de normes communes entre les 46 États membres et leurs autorités, qui sont les parties prenantes centrales, tandis que d'autres parties prenantes, telles que les organisations intergouvernementales et non-gouvernementales sont étroitement associées aux travaux intergouvernementaux du CDADI et contribuent à l'élaboration et à la diffusion de ses résultats.

## PLAN D'ACTION

Décision du management <sup>1</sup>	Entité en charge <sup>2</sup>	Actions prévues <sup>3</sup> (déterminées par l'entité)	Justification pour la non-acceptation <sup>4</sup>	Échéance de l'action	Personne responsable de l'action
<b>Recommandation 1 : Le rôle des différentes parties prenantes devrait être analysé. La collaboration avec les acteurs susceptibles de faire progresser l'ADI devrait être une priorité.</b>					
<input checked="" type="checkbox"/> Acceptée <input type="checkbox"/> Partiellement acceptée <input type="checkbox"/> Rejetée	DGII	<p>Sur la base d'une analyse des parties prenantes, des priorités seront établies pour faire avancer le programme de l'ADI. En particulier, les actions suivantes sont prévues :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un échange de vues au sein de la CDADI sera proposé sur la façon dont les États membres coordonnent en interne la préparation et le suivi des travaux du CDADI, afin d'impliquer toutes les autorités compétentes au niveau national, en vue de faire avancer les travaux de la ADI.</li> <li>• L'organisation de la Semaine contre le discours de haine du 18 au 20 juin 2024, parallèlement à la 9e réunion du CDADI, servira à organiser des échanges approfondis avec les organisations de la société civile.</li> <li>• Il sera proposé que le CDADI renforce davantage la participation des parties prenantes, telles que les organisations de la société civile, les organisations intergouvernementales et les organismes indépendants, à ses travaux et à ceux de ses sous-structures pour faire avancer le programme de l'ADI.</li> </ul>		<p>1ère et 2ème actions : 30/12/24</p> <p>3ème action : 31/12/25</p>	Directrice Générale de la DGII

1. La décision du management est en rapport avec la recommandation (Acceptée, Partiellement acceptée, Rejetée).

2. Suggestion initiale - à définir/actualiser par la direction.

3. Pour la mise en œuvre des recommandations acceptées.

4. Pour les recommandations qui sont rejetées.

Décision du management <sup>1</sup>	Entité en charge <sup>2</sup>	Actions prévues <sup>3</sup> (déterminées par l'entité)	Justification pour la non-acceptation <sup>4</sup>	Échéance de l'action	Personne responsable de l'action
<b>Recommandation 2 : Les progrès réalisés en matière d'ADI grâce à l'approche stratégique du CDADI et aux recommandations du Comité des Ministres devraient être mesurés. Pour ce faire, des exercices de collaboration entre le CDADI et les États membres sur les enseignements tirés pourraient être mis en place afin de décrire les réponses apportées aux recommandations, et de mettre en avant et renforcer les résultats stratégiques du CDADI.</b>					
<input checked="" type="checkbox"/> Acceptée <input type="checkbox"/> Partiellement acceptée <input type="checkbox"/> Rejetée	DGII	<p>Les activités telles que les révisions de la mise en œuvre des recommandations du Comité des Ministres, les visites thématiques de l'ADI-ROM, les rapports thématiques de l'ADI-SOGIESC, le pilote de l'indice de gouvernance multiniveaux par l'ADI-INT et le travail du groupe de travail sur le discours et le crime de haine seront utilisés, en tant qu'exercices collaboratifs des enseignements tirés, pour mettre en évidence les réponses aux recommandations et attirer l'attention sur les résultats stratégiques du CDADI, tout en les renforçant.</p>		31/12/2025	Directrice Générale de la DGII
<b>Recommandation 3 : Il conviendrait de rappeler aux États membres leurs engagements en matière d'ADI par une communication ciblée de l'approche stratégique du CDADI.</b>					
<input checked="" type="checkbox"/> Acceptée <input type="checkbox"/> Partiellement acceptée <input type="checkbox"/> Rejetée	DGII	<p>Trois actions sont prévues :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie de communication par le secrétariat du CDADI, l'accent sera mis sur la nécessité de fournir des informations concernant les objectifs stratégiques des activités du CDADI, l'élaboration de ces objectifs, les possibilités d'implication dans les processus de rédaction et les choix stratégiques effectués lors de la préparation des résultats du CDADI.</li> <li>• Un échange de vues sera proposé au sein du CDADI sur la communication efficace des résultats du CDADI et des engagements des États membres envers l'ADI.</li> <li>• Les membres, les participants et les observateurs du CDADI seront systématiquement encouragés à distribuer, expliquer et promouvoir largement les résultats du CDADI.</li> </ul>		<p>1ère action : 31/12/2025</p> <p>2ème action : 31/12/2024</p> <p>3ème action : 31/12/2025</p>	Directrice Générale de la DGII



Décision du management <sup>1</sup>	Entité en charge <sup>2</sup>	Actions prévues <sup>3</sup> (déterminées par l'entité)	Justification pour la non-acceptation <sup>4</sup>	Échéance de l'action	Personne responsable de l'action
<b>Recommandation 4 : Les orientations et les boîtes à outils devraient être plus pratiques et notamment contenir des éléments faciles à mettre en œuvre.</b>					
<input checked="" type="checkbox"/> Acceptée <input type="checkbox"/> Partiellement acceptée <input type="checkbox"/> Rejetée	DGII	Le CDADI, ses sous-structures et le secrétariat devront veiller à ce que les études, les documents d'orientation et les boîtes à outils soient adaptés de manière optimale aux besoins des groupes cibles en les faisant participer à l'élaboration de ces produits, en simplifiant le langage utilisé dans les produits et en testant et en affinant les produits.		31/12/2025	Directrice Générale de la DGII
<b>Recommandation 5 : Le service chargé de l'ADI devrait étudier les différentes possibilités existantes pour améliorer la coordination avec les autres secteurs du Conseil de l'Europe travaillant sur ces questions.</b>					
<input checked="" type="checkbox"/> Acceptée <input type="checkbox"/> Partiellement acceptée <input type="checkbox"/> Rejetée	DGII	Le secrétariat du CDADI échangera avec d'autres secteurs du Conseil de l'Europe afin d'explorer les possibilités d'améliorer la coordination, notamment en étudiant la faisabilité de l'intégration de l'égalité. Sur la base des résultats, des suggestions seront faites au CDADI pour qu'il étudie les moyens d'intensifier son interaction avec d'autres organes du Conseil de l'Europe.		31/12/2025	Directrice Générale de la DGII

Abréviations	
ADI	Anti-discrimination, diversité et inclusion
ADI-INT	Comité d'experts sur l'inclusion interculturelle
ADI-ROM	Comité d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage
ADI-SOGIESC	Groupe de travail sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre et les caractéristiques de sexe
CDADI	Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion
DGII	Direction générale de la démocratie et de la dignité humaine